

I) LA politique du handicap

- **Le handicap** résulte d'une déficience ou d'une incapacité qui limite ou interdit l'accomplissement d'un rôle normal (en rapport avec l'âge, le sexe, les facteurs sociaux et culturels). **Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société** subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle **durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou cognitive ou psychique, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant**


La loi du 11 février 2005 est l'une des principales lois sur les droits des personnes handicapées, depuis la loi de 1975.

Le handicap est une notion relative car elle est liée aux normes de la société, selon les cultures et l'époque dans laquelle on vit. **Le handicap peut toucher les personnes aux différents âges de la vie. Les situations de handicap peuvent être transitoires ou durables, stables ou évolutives.**

Le handicap est perçu comme une différence qui pénalise la personne atteinte, et ce préjudice est l'une des principales causes d'inadaptation sociale.

La loi du 11/02/2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »

Le droit à compensation	Prestation sociale versée en cas d'incapacité de travailler suite à un accident ou une maladie invalidante
La scolarité	Le droit à tout enfant porteur d'un handicap d'être inscrit en milieu scolaire ordinaire dans son secteur de domiciliation
L'emploi	L'obligation d'embauche d'au moins 6% de salariés pour les établissements de plus de 20 salariés, sanctions renforcées
L'accessibilité	Obligation pour collectivités territoriales

 <p>CENTRE HOSPITAL de SARREBOURG</p>	<p>Les différents types de handicap</p> <p>Bloc 1-Compétence 1-Module 1 N CHOIN</p>	<p>Système de classement : 12 ENR 05 Version N°1 Date de rédaction : 07/09/2021</p>
--	--	---

	<p>d'accessibilité de toute la chaîne de déplacement dans un délai de 10 ans</p>
--	--

II) DEFINITION ,EVALUATION DU HANDICAP

La situation de handicap est évaluée en fonction de la gravité des atteintes et des difficultés rencontrées dans chacun des 4 registres de la classification internationale du fonctionnement (CIF), du handicap et de la santé
(Classification Internationale du Fonctionnement

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a élaboré, en 2001, la "Classification Internationale du Fonctionnement, du Handicap et de la Santé" (CIF).

Cette classification a pour but d'uniformiser la description et la structure des informations relatives au fonctionnement et au handicap.

Le "fonctionnement" et le handicap sont des concepts complexes, et le CIF, pour les définir, insiste sur l'interaction entre différents éléments :

- les fonctions organiques et les structures anatomiques des individus
- les activités propres à chaque individu
- l'environnement
- les facteurs personnels

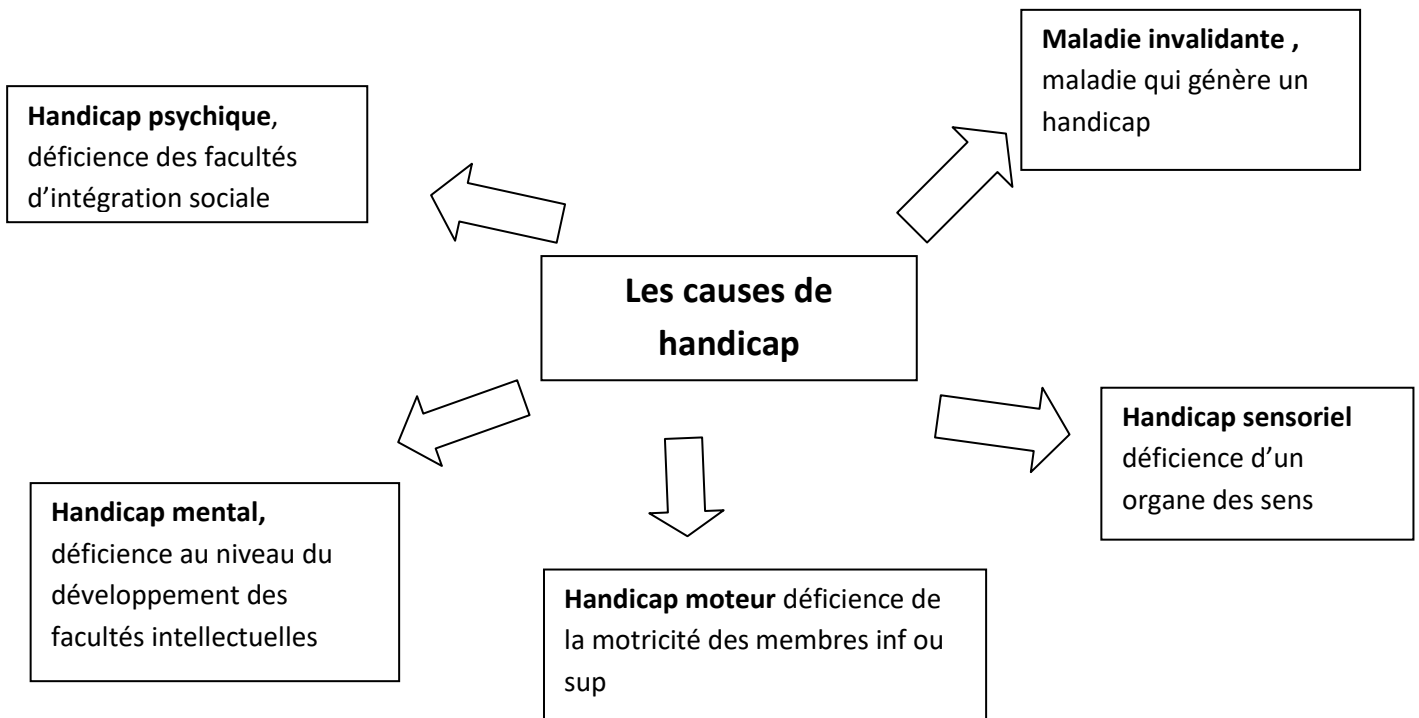
La CIF ne "classe" donc pas les handicaps mais se focalise sur le "fonctionnement" des individus .

- **La déficience** correspond à une insuffisance physique ou mentale. Elle peut être temporaire ou permanente. La déficience physique est une

atteinte d'une partie du corps (elle concerne les organes d'un individu anomalie, malformation, perte d'un organe ou d'une fonction). La déficience mentale est définie comme : « une capacité plus limitée d'apprentissage et un développement de l'intelligence qui diffère de la moyenne des gens » selon la loi du 11 février 2005.

- **L'incapacité** résulte d'une déficience et correspond à toute réduction de la capacité d'accomplir une activité dans les limites considérées comme normales pour un être humain. L'incapacité correspond à l'aspect fonctionnel et s'apprécie avant appareillage ou aide technique
- **La dépendance** peut être définie comme la perte d'autonomie et l'incapacité pour une personne d'effectuer les gestes essentiels de la vie quotidienne. La dépendance est multiple : elle peut être physique, psychique, ou les 2 à la fois.
Il existe plusieurs niveaux de dépendance. La grille nationale AGGIR (Autonomie, Gérontologie, Groupe Iso-Ressources) permet d'évaluer le degré de dépendance. L'évaluation a lieu sur la base de plusieurs variables, qui servent à déterminer le niveau de dépendance de la personne. Ces niveaux sont répartis en 6 groupes, dits « iso-ressources » (GIR).

Différentes causes de handicap :



I. Différentes formes de handicaps

Ils peuvent être

- Dus à des accidents ou des maladies au cours de la vie : **handicap acquis**
- présents au moment de la naissance : **handicap congénital**

A. Handicap physique

Les handicaps physiques comprennent **les déficiences motrices, sensorielles et viscérales**. Ils peuvent être congénitaux ou acquis. Et les causes possibles de handicap moteur sont très nombreuses.

- **Déficiência motrice :**
 - Congénitale : myopathies héréditaires, maladies génétiques rares, prise de médicaments toxiques pendant la grossesse, traumatisme et anoxie à la naissance, malformations
 - Acquisée : lésions de la moelle épinière suite à un accident ou une chute, AVC, infections touchant le système nerveux avec séquelles neurologiques, tumeurs, sclérose en plaque, polyarthrite rhumatoïde

- **Déficiência sensorielle :**
 - Congénitale : malformations dues à une infection pendant la vie embryonnaire et fœtale (rubéole, toxoplasmose), maladies génétiques, malformations, daltonisme
 - Acquisée : lésions auditives dues aux produits toxiques (exemple dose excessive d'antibiotique), cécité due à une lésion de la rétine, surdit  due à un traumatisme de l'oreille (souffle d'une explosion), infections, vieillissement (cataracte, presbycusie)

- **Déficiência visc rale et g n rale :**
 - Cong nitale : mucoviscidose, maladie m tabolique h r ditaire, malformations
 - Acquis e : insuffisance cardiaque grave, insuffisance respiratoire s v re, maladies professionnelles (silicose),  pilepsie, s quelles esth tiques graves ayant des cons quences sur la vie sociale (grands br l s)

Les conséquences d'une déficience physique seront différentes selon chaque individu :

- Selon l'âge de survenue (une surdité chez l'enfant entraîne des répercussions graves sur l'apprentissage du langage)
- Selon son environnement
- Selon ses possibilités d'adaptation

L'AS doit maintenir ou restaurer au maximum l'autonomie d'une personne présentant un handicap physique et suppléer la personne pour les gestes qu'elle ne peut réaliser.

Les myopathies sont des affections du système musculaire avec dégénérescence progressive des muscles. La plupart des myopathies sont héréditaires. La plus fréquente est la myopathie de Duchenne qui touche uniquement les garçons. Vers 10/12 ans la marche devient impossible et le fauteuil roulant est indispensable. L'atrophie musculaire entraîne une cyphoscoliose et touche progressivement les muscles respiratoires.

B. Handicap mental

Il est la conséquence d'une déficience intellectuelle. Il est à noter que la personne handicapée, quelle que soit la nature de sa déficience, est d'abord une personne. Elle a les mêmes droits que tout un chacun. La collectivité doit faire preuve de solidarité pour aider cette personne à compenser son handicap.

- Origine congénitale : maladie génétique, exposition à des toxiques durant la grossesse, infections pendant la grossesse
- Acquis : infections (encéphalite), traumatisme crânien, intoxication aux produits chimiques, drogues

Le handicap mental est à distinguer des pathologies psychiatriques dans lesquelles il n'y a souvent pas de déficit intellectuel

Le rôle de l'AS est de participer aux soins d'hygiène et de confort ainsi qu'à des activités éducatives spécifiques visant le développement de l'autonomie.

La trisomie 21 :

Ce syndrome est dû à la présence de 3 chromosomes 21 (les chromosomes sont normalement présents par paire). Il touche autant les garçons que les filles et constitue la première cause de déficience mentale.

Les caractéristiques physiques sont : une petite taille, une hypotonie musculaire, un visage aplati et rond avec une petite bouche, des malformations cardiaques, digestives et rénales sont possibles.

Une prise en charge précoce et personnalisée est nécessaire et permet à l'enfant de développer différentes capacités. La scolarisation en école maternelle est recommandée puis une scolarité adaptée sera nécessaire.

Le syndrome du chromosome X fragile :

Ce syndrome est la 2^e cause de déficience mentale. Il touche principalement les garçons et est dû à une anomalie du chromosome X.

C. Polyhandicap

Le polyhandicap est une association de déficiences motrices, intellectuelles et éventuellement sensorielles entraînant une restriction importante de l'autonomie. Les principales causes sont : malformations, atteintes du fœtus, grande prématurité.

Le syndrome de Rett

Il s'agit de la première cause de polyhandicap. C'est une maladie génétique qui touche principalement les filles et qui entraîne un trouble grave et généralisé du développement du système nerveux. La maladie apparaît vers l'âge de 6 mois alors que le développement de l'enfant paraissait normal.

D. Pluri handicap

Le pluri handicap, parfois appelé multi handicap, est défini par l'association de plusieurs déficiences ayant le même degré de gravité. Les problèmes de prise en charge sont particuliers, car il n'y a pas toujours de possibilités de compensation de la déficience (ex : surdit  et c civit  associ es)

E. Surhandicap

C'est une aggravation d'un handicap existant par les difficult s relationnelles qu'il engendre.

F . La pr vention du handicap :

Du handicap cong nital : avant la grossesse = vaccination de la femme (ex rub ole)

Pendant la grossesse : 7 consultations pr natales obligatoires, diagnostic ant natal fait par amniocent se (si plus de 38 ans) et  chographie

A la naissance : surveillance naissance, accouchement en  tablissement, 4 tests fait par analyse de sang (ph nylc tonurie, hypothyro die cong nitale, mucoviscidoses...)

Du handicap acquis : surveillance m dicale de l'enfant gr ce   la PMI avant ses 6 ans (d pistage surdit , troubles visuels...) et bilan de sant  des enfants scolaris s et l'adulte en activit  professionnelle (vaccins, campagnes de pr vention, consignes de s curit , ...)

G. Le handicap aux différents âges de la vie

- Enfant :

Exemple : La myopathie de Duchenne

Handicap moteur Qui engendre des douleurs et des difficultés à exécuter des mouvements

Rôle de l'AS :

- **Evaluer la douleur**
- **Surveiller les paramètres vitaux**
- **Aider à effectuer des mouvements**
- **Aider à la mobilisation et à l'installation**
- **à l'habillage, à la toilette, aux repas, etc...**
- **à l'élimination**
- **Surveiller l'état cutané**
- **Aider à la prise des médicaments**

- Adulte :

Exemple : surdité (perte totale de l'audition)

Handicap sensoriel qui engendre des difficultés de communication avec les entendants

Rôle de l'AS :

- **Prendre en charge le patient en fonction de sa pathologie**
- **Etablir une communication gestuelle et verbale pour favoriser la lecture labiale**
- **Utiliser des schémas, des pictogrammes, l'écriture**

- **Personne âgée :**

Exemple : maladie d'Alzheimer (maladie neuro-dégénérative atteignant le système nerveux)

Handicap mental qui engendre une perte progressive des fonctions mentales, de la mémoire, du langage, de la parole, et qui engendre aussi des hallucinations, une déambulation, une perte des repères spatiaux-temporaux, et de l'agressivité

Rôle de l'AS :

- **Stimuler les capacités intellectuelles, physiques, sensorielles... à travers les actes de la vie quotidienne et les activités de loisirs**